



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

64, rue de la Joliette 13002 Marseille

Tél 06 32 28 91 22 / 04 91 14 55 90

unsaterritoriaux@marseille.fr

le 22/12/2025

Erratum Tract Comment contester son CIA du 12/12/2025

Lors de la publication de notre tract nous vous avons effectivement indiquer que nous avions voté contre ce dossier. Ce quiproquo a été engendré par le fait que notre déclaration confirmée notre opposition à la mise en place du CIA .

Lors du vote étant donné que ce dossier était lié à la revalorisation de l'ISFE , nous avons dû nous ABSTENIR afin de ne pas empêcher cette revalorisation .

Extrait du compte rendu CST du 06/12/2024

Concernant le CIA, le Syndicat UNSA n'est pas d'accord avec les propositions comme il l'a indiqué en plénière. Il préconise que ce CIA soit construit sur le même modèle que l'IFSE avec un socle et un maximum bien identifié. Or, une nouvelle fois, aucun montant n'est inscrit dans le rapport. Le prétexte étant, qu'en mettant des montants, il serait obligatoire de passer à chaque nouvel ajustement un rapport au CST. Cet argument est difficilement entendable.

De plus, l'agencement du CIA, avec l'ensemble des critères proposés, est bien trop complexe également à mettre en oeuvre. Cela ne correspond pas aux attentes des agents ni à celles des managers. Les critères sont trop nombreux et engendrent de l'incompréhension. Le Syndicat UNSA demande donc de la clarté sur ces éléments de rémunération pour l'ensemble des agents.

Il demande également communication des moyennes et des médianes de chaque emploi, comme cela a été le cas, il y a plus de 2 ans maintenant, pour pouvoir accompagner en toute transparence les agents qui le sollicitent sur ces sujets.

Comité Social Territorial Ville de Marseille – 6 décembre 2024 page 48

L'UNSA assume la responsabilité de ses actes !

